

Imposition IR : $PV_{\text{nette}} \times 19\%$
(+ PS) + surtaxe éventuelle
si $PV > 50\,000\text{ €}$

Imposition IR : PFNL 12,8 %
(+ PS) ou option globale
au barème avec déduction
de la CSG déductible

PV immobilières

Plus-value nette imposable

=

Prix de vente net : prix dans l'acte
+ charges au bénéfice du vendeur – frais
de vente

– **Prix de revient net** : prix d'achat + frais
de notaire à l'achat, réel ou forfaitaire
(7,5 % du prix d'achat) + travaux de
rénovation, réel ou forfaitaire (15 % du prix
d'achat si résidence > 5 ans)

– **Abattements pour durée de détention** :
– 6 % de la PV par année pleine au-delà
de la 5^e année + 4 % à la 22^e

PV sur valeurs mobilières, droits sociaux et actifs numériques

Plus-value de cession nette imposable

=

Prix de cession (net de frais)

– **Coût d'acquisition des titres vendus**
(+ les frais d'achat)

– **Moins-values de l'année** ou reportables

– **Abattements** fixes pour retraite ou pour
durée de détention (voire renforcée)
si acquis avant 2018

Plus-values des particuliers

PV sur biens meubles

Plus-value nette imposable

=

Prix de cession (net de frais)

– **Prix de revient net** : prix d'achat + frais d'acquisition
+ frais de restauration (pas d'entretien)

– **Abattements pour durée de détention** : 5 % au-delà
de la 2^e année

Imposition IR : $PV_{\text{nette}} \times 19\%$ (+ PS)